

ÉDITO

Ce Bulletin marque la fin de la période hivernale et je tiens à adresser mes remerciements à l'ensemble des équipes du SIAO qui ont été fortement mobilisées par cet hiver marqué par deux longues périodes de « grand froid ».

Je remercie aussi l'ensemble des acteurs qui ont porté des places d'urgences hivernales, de hauts seuils de tolérance et de grand froid et qui ont collaborés efficacement avec le SIAO.

Une centaine de places en abri de nuit a été ouvertes en « plan grand froid » et 20 places ont été ouvertes avec l'objectif de trouver des solutions aux demandes non pourvues de la plateforme 115 du SIAO.

Dans l'attente d'une éventuelle pérennisation des places d'urgences hivernales, le SIAO met tout en œuvre sous le pilotage de la DDCS et avec vous tous afin de trouver des solutions pour qu'aucune personne ne soit sans solution à la fermeture de ces places.

Nous vous proposons un focus sur les familles monoparentales il fait écho au Grand Débat national organisé par la Préfète de Seine-et-Marne. Ce temps d'échange, enrichi par les témoignages de familles monoparentales, a été suivi de préconisations concernant divers sujets qui préoccupent particulièrement ce public : faciliter l'accès au mode de garde, favoriser la simplification des démarches administratives et judiciaires notamment pour les personnes victimes de violences conjugales, l'accès à l'emploi et au logement.

Nous avons souhaité dans ce bulletin également présenter un service proposant des repas solidaires porté par l'Association Le Sentier. Cette action est ouverte à tous, elle participe à créer des liens autour d'un repas convivial.

Le 1^{er} Février dernier la fondation Abbé Pierre a présenté son 24^{ème} rapport sur l'état du mal logement en France.

Pour accéder au rapport cliquer sur bouton ci-contre :



Priscille Ventura
Directrice du SIAO77

**1er bilan du plan hiver
2018-2019**

Plateforme 115
Entité Hébergement
Logement
Veille sociale

p 2

FOCUS sur

Les familles mono
parentales

p 5

**La parole à une
structure**

Le repas solidaire
de l'association
Le Sentier

p 6

**L'actualité du
SI-SIAO**

La durée de validité
des demandes
Les préconisations
SI-SIAO

p 8

Agenda

p 10

**Dernières
minutes avant
publication**

p 11



Période hivernale 2018-2019

La Plateforme 115 du SIAO77

Durant la période hivernale, la Plateforme 115 du SIAO77 renforce sa mobilisation auprès des personnes à la rue et/ou en situation de vulnérabilité.

Sur la carte, nous avons représenté la répartition géographique des demandes, des personnes contactant la Plateforme 115 au moment de leur demande (hors appel dans le cadre d'un renouvellement de prise en charge). La quasi-totalité du territoire est couverte. Les espaces présentant les valeurs maximales sont ceux recensant les densités de population les plus importantes de Seine-et-Marne.

Du 1er novembre 2018 au 28 février 2019

1805 ménages soit **4253 personnes** ont été mis à l'abri au moins une nuit par la Plateforme 115 du SIAO77.

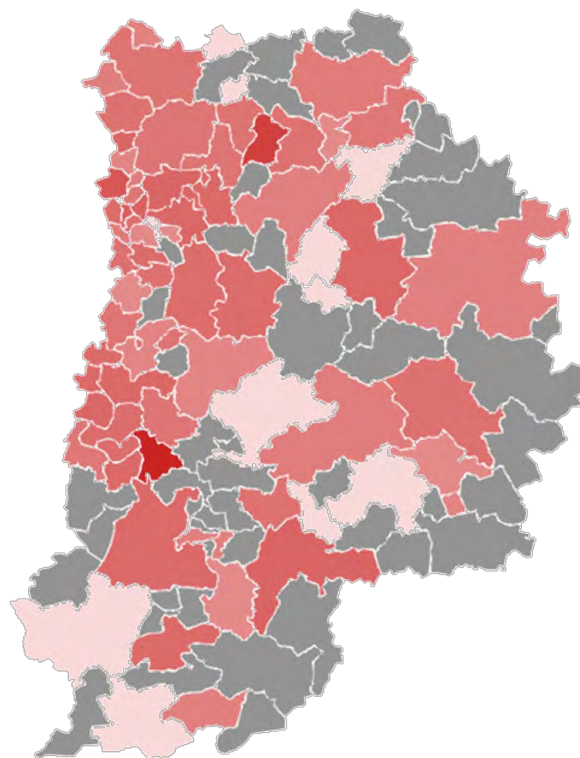
La solution la plus représentée est la mise à l'abri à hôtel, notamment pour les familles avec enfants et les mises en sécurité de personnes victimes de violences conjugales ou de personnes en situation de vulnérabilité sur le plan de la santé. 65 places d'abris de nuit sont mises à disposition de la Plateforme 115 pour orienter les personnes isolées. Une centaine de places supplémentaires (places grand froid) ont été ouvertes à la demande de la Préfecture lorsque les conditions climatiques le requéraient.

A l'instar de la période hivernale 2017/2018, un abri de nuit a été ouvert pour accueillir les familles avec enfants dont la demande n'a pu être pourvue à l'hôtel faute de places. Le dispositif de réservation hôtelière rencontre des périodes de saturation. Un accueil temporaire dans ce type de places grand froid permet d'éviter des situations de rue pour des familles avec enfants, souvent en bas âge.

Cet espace temporaire qui est aussi un accueil de jour dédié aux familles avec enfants mises à l'abri à l'hôtel a ouvert en Janvier. Sur le graphique ci contre, la réduction du nombre de Demandes non pourvues notamment par manque de places (DNP-MP) exprimées en personnes, est clairement perceptible.

La Plateforme 115 reçoit et traite des demandes de prestations, qui sont liées au passage d'une équipe de maraude ou à des demandes d'orientations vers un partenaire pouvant répondre à un besoin spécifique.

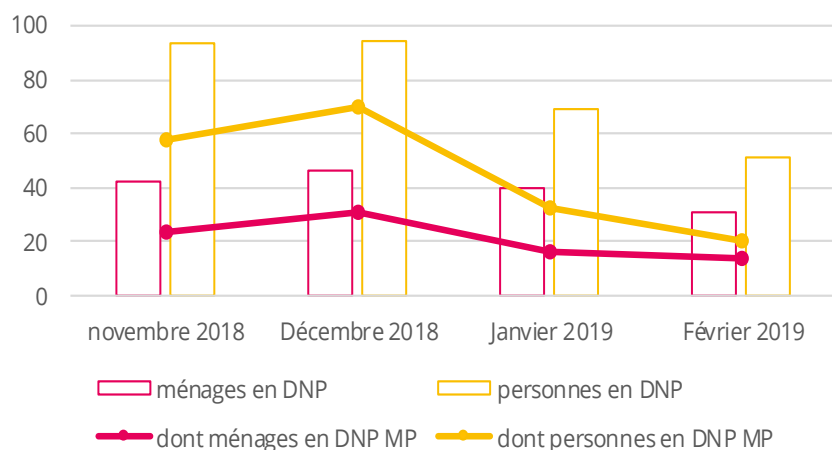
444 demandes exprimées en ménages, 531 demandes exprimées en personnes ont été recensées entre le 1er novembre 2018 et le 28 février 2019.



Localisation des demandes à la Plateforme 115

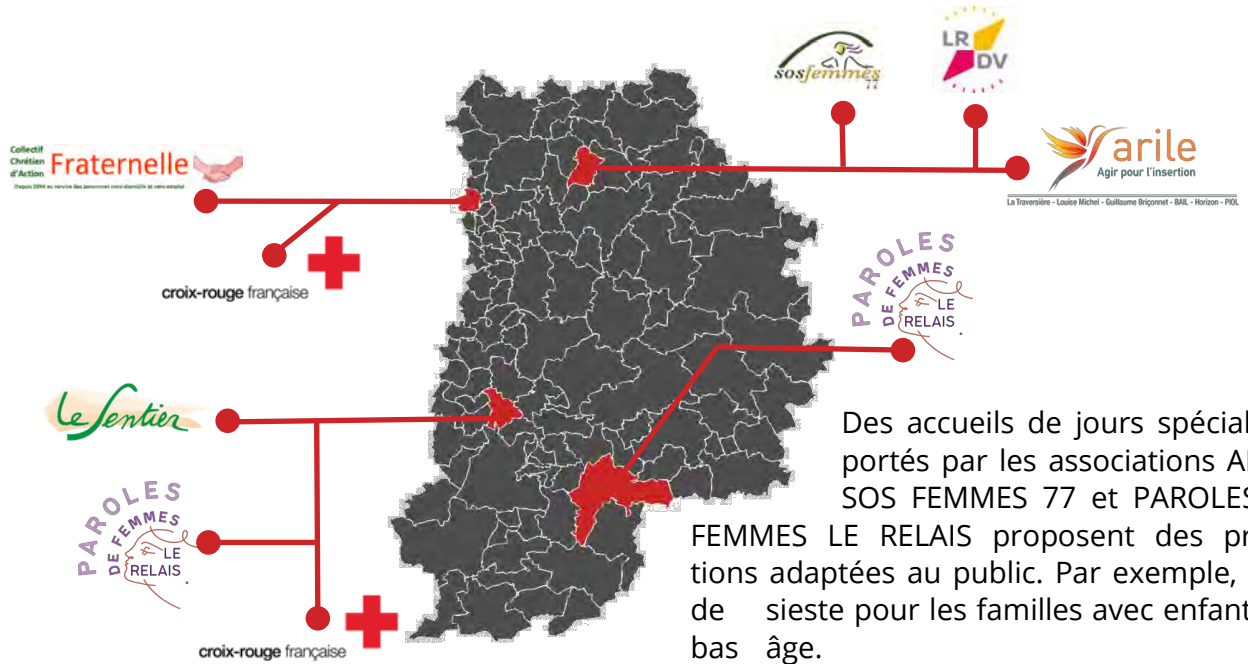


Les demandes non pourvues
(en moyenne par jour)

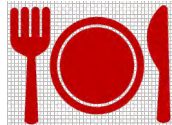


Les accueils de jour et les équipes de Maraudes

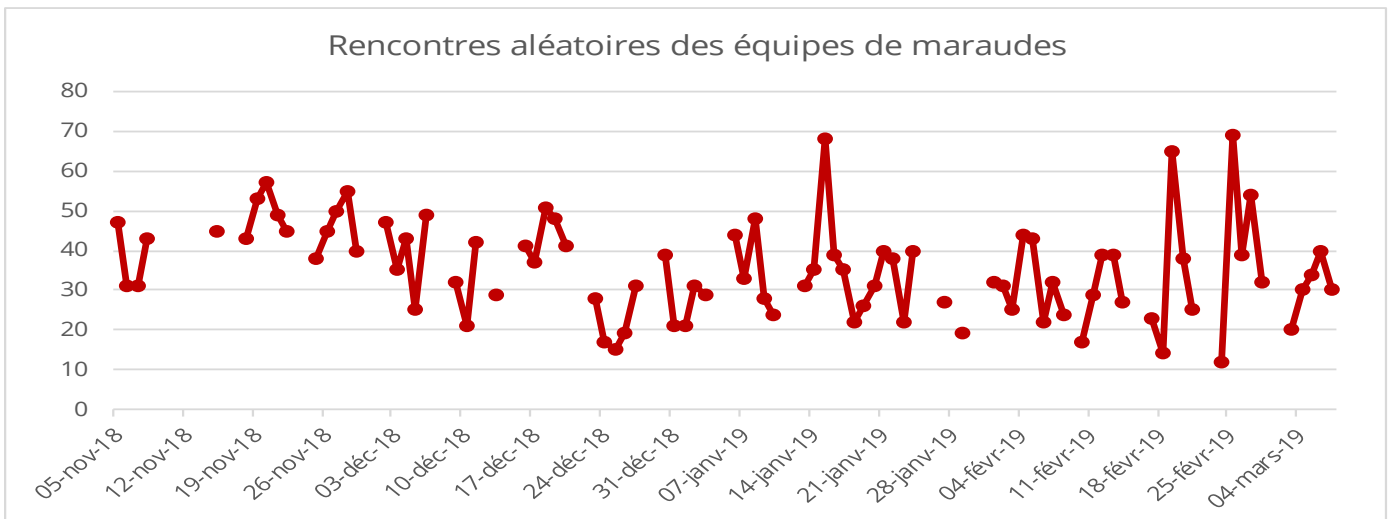
Plusieurs opérateurs associatifs du territoire proposent des prestations dans le cadre de leurs accueils de jour. La majorité de ces services sont ouverts en semaine durant la journée.



Les accueils de jour proposent différentes prestations de premières nécessités. Par la réponse apportée aux besoins des personnes, ils permettent aussi de renouer un lien qui peut impulser ou amener la mise en œuvre d'un suivi ou d'une demande d'aide pour pouvoir sortir de l'errance.



En complément de ces prestations et conscients des besoins des populations, certains accueils de jour ont développé des actions complémentaires, comme une permanence médicale assurée par des professionnels de santé, la mise à disposition de vestiaire, consigne/bagagerie, de collecte et de distribution de panier repas et de colis alimentaire.

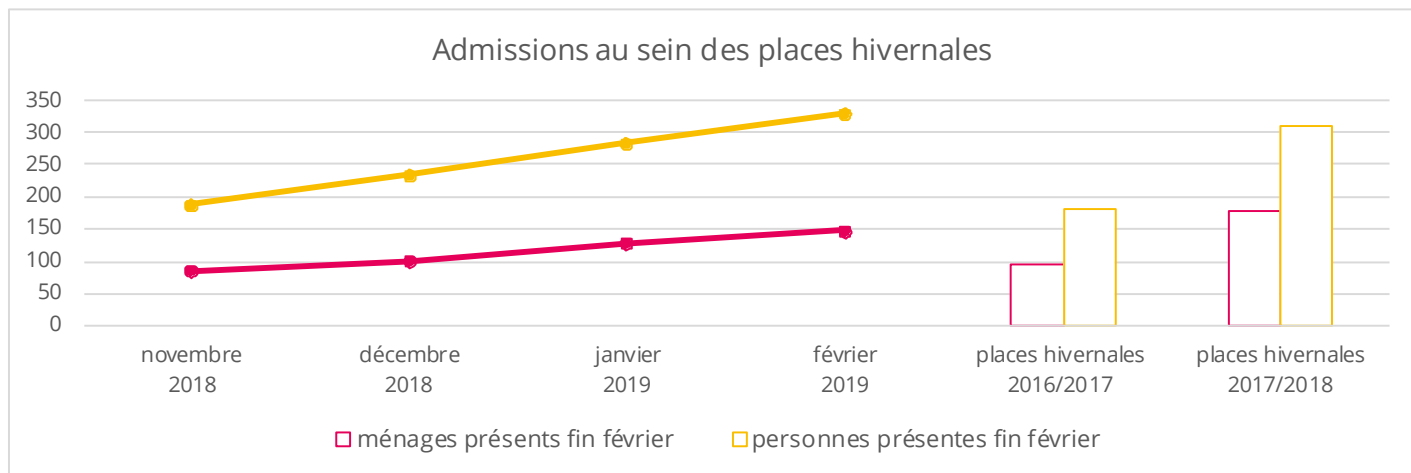


Les équipes de Maraude rencontrent les personnes en situation de rue dans le cadre de rencontres aléatoires. Les 4 équipes de bénévoles de LA CROIX ROUGE FRANÇAISE et l'équipe de L'ORDRE DE MALTE sont réparties par secteurs.

En moyenne chaque jour, 37 personnes sont rencontrées par les équipes de maraude. De fortes variations sont observées (valeur minimale 12 personnes, valeur maximale 65 personnes).

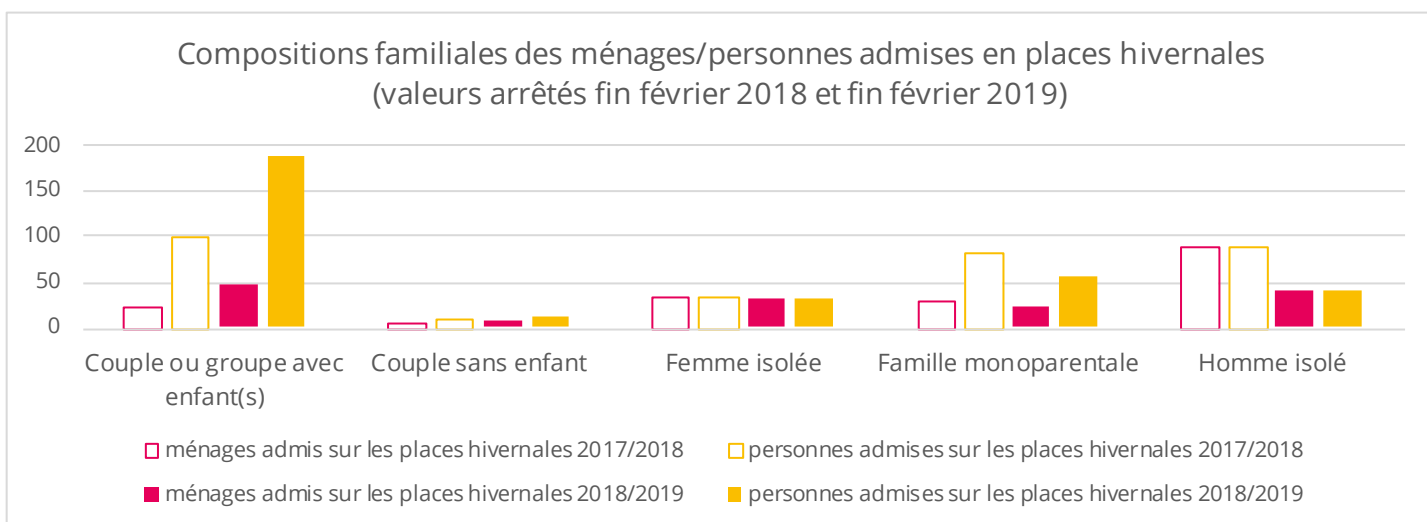
L'entité Hébergement Logement du SIAO77

313 places d'urgence hivernales sont mises à disposition de l'Entité Hébergement Logement du SIAO77.



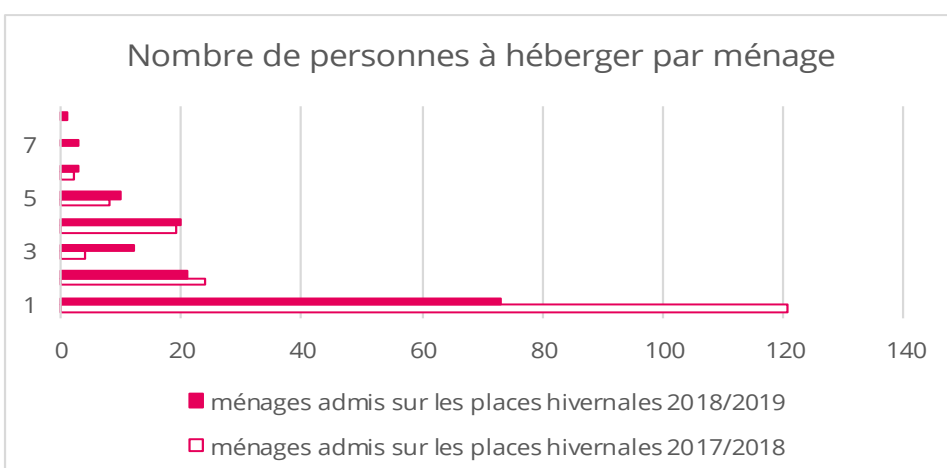
Fin février, nous observons un nombre de personnes admises dans ce type d'accueil plus important qu'à la même période de 2018. Ce constat est encore plus flagrant à la même période de 2017. Pour autant, le nombre de ménages est légèrement plus important en 2018 par rapport à celui de 2019. Nous nous sommes donc intéressé à la répartition par composition familiale des ménages admis au sein de ces places.

En 2019 par rapport à 2018, deux fois moins d'hommes seuls ont été admis au sein des places hivernales au mois de février.



41% des ménages en demande en 2018 étaient des hommes seuls.

En février 2018 49% des places étaient occupées par cette composition familiale. Seulement 28% des ménages présents en places hivernales en février 2019 sont des hommes seuls.

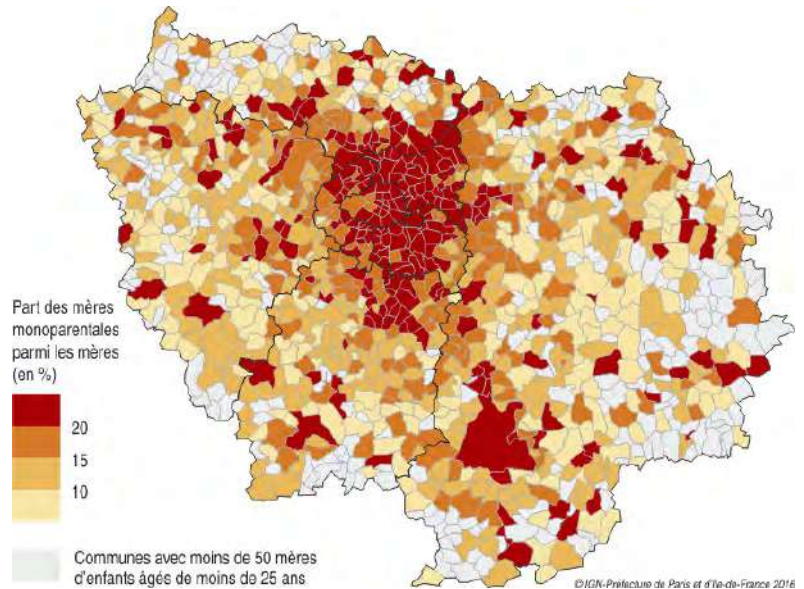


La répartition proposée ci-contre illustre autrement la variation du nombre de ménages admis en places hivernales entre février 2018 et février 2019. Les ménages composés de moins de 3 personnes sont moins nombreux en 2019 qu'en 2018. Cette observation est particulièrement visible pour les ménages composés d'une seule personne.



FOCUS sur les familles monoparentales

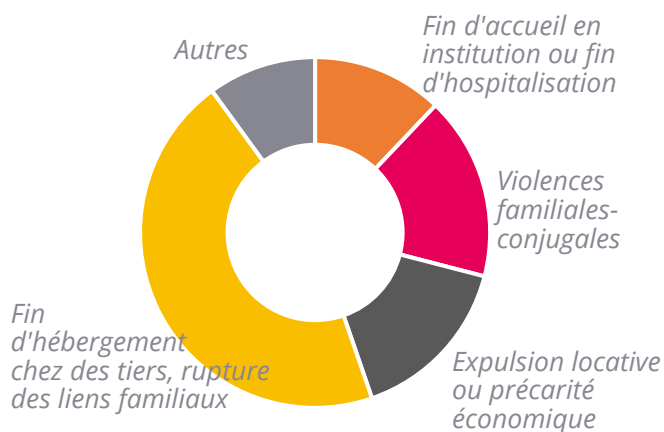
Une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). En France, la part des familles monoparentales est en constante augmentation depuis 40 ans (9.4% en 1975, 23.3% en 2014). Alors que le veuvage était la principale raison de cette situation en 1975, la progression de la monoparentalité est aujourd'hui la conséquence de l'augmentation du nombre de ruptures conjugales — ménages particulièrement concernés par l'insécurité sociale. Nous nous sommes intéressés à cette composition familiale en demande auprès du SIAO77.



Le SIAO77 recense 1002 familles monoparentales avec une demande SI-SIAO en 2018. 1343 familles monoparentales ont contacté la Plateforme 115 en 2018. Ces deux valeurs représentent 23% de l'ensemble des ménages en demande auprès du SIAO77. Il s'agit de la 2ème typologie de ménages la plus représentée après les hommes seuls. 95% de ces familles sont des mères isolées avec leurs enfants (5% sont des pères isolés avec leurs enfants).

Sur 3 familles avec enfants en demande auprès du SIAO77 2 sont des familles monoparentales.

Les motifs de ces demandes ?



Le motif le plus courant amenant la demande auprès du SIAO est la rupture de l'hébergement chez des amis, des membres de la famille et/ou des tiers. Ce motif est particulièrement représenté pour les familles monoparentales (+ 14 points de % par rapport à l'ensemble des demandeurs).

La précarité économique ?

Les ressources moyennes des familles monoparentales sont de 734€ (contre 606€ pour l'ensemble des demandeurs). Les montants des ressources par ménage sont relativement hétérogènes : des valeurs maximales supérieures à 2500€/mois sont repérées pour des ménages en emploi à temps plein, avec plusieurs enfants. Pour ces parents salariés se pose la question du mode de garde. De manière quasi-systématique, les enfants sont scolarisés.

Cependant, cette moyenne des ressources par ménage ne doit pas occulter pour autant, une autre valeur : un tiers des familles monoparentales ne disposent d'aucune ressource.

Les profils des personnes ?



En moyenne nous recensons **1,64 enfants par ménage**. Les familles mono parentales de 3 enfants et plus, représentent 19% de l'ensemble de ces ménages.

L'âge moyen des femmes seules avec enfants est de **34 ans**. L'âge moyen des enfants est de **6 ans**.

L'âge moyen des femmes seules avec enfants de moins de 3 ans, uniquement,

Depuis 2015, l'association LE SENTIER propose un repas solidaire. Cette action prend plusieurs formes :

- le repas a lieu une fois toutes les deux semaines et à Vaux-le-Pénil.
- Les « take-away » sont des paniers repas préparés à la demande des partenaires de l'association et mis à disposition des personnes.

Les publics bénéficiaires des repas solidaires sont les personnes vieillissantes isolées dont le pouvoir d'achat a diminué et les ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Les objectifs de ce projet sont les suivants:

- Lutter contre l'isolement et l'exclusion (notamment les personnes vieillissantes)
- Créer du lien social et de la convivialité
- Lutter contre la précarité alimentaire des ménages
- Développer la démarche de développement durable

Le repas solidaire coûte 1€ pour les personnes sous le seuil de pauvreté, 5€ pour les autres.

L'association Le Sentier s'appuie sur les acteurs de terrain et la « ramasse » effectuée par les équipes. Les repas sont préparés avec les invendus ou invendables des partenaires (grandes surfaces, maraichers).

La préparation est assurée par



l'équipe et les bénévoles souhaitant y participer.

Un travail de partenariat est développé avec les communes, les MDS, les CCAS, la Plateforme 115 du SIAO77 et les associations locales afin de :

- Détecter les publics ciblés
- Définir les besoins des publics (soit venir vers nous soit aller vers eux) par le biais du transport
- D'ouvrir des ateliers d'apprentissage
- Développer le concept de repas solidaire

En 2017, l'association a réalisé et distribué 2863 repas solidaires, contre 3024 en 2018.

Les professionnels, les partenaires de l'association peuvent aussi venir se restaurer et participer à cette action.

L'association Le Sentier a mis en place une newsletter permettant de diffuser les prochaines dates des repas solidaires se déroulant à la Résidence Bellage, 8 rue Duguesclin à Melun :

Jeudi 28 mars 2019
Jeudi 18 avril 2019
Jeudi 25 avril 2019
Jeudi 16 mai 2019
Jeudi 23 mai 2019
Jeudi 06 juin 2019
Jeudi 20 juin 2019

Pour vous y inscrire, réserver votre table, merci de contacter Schérol, chargée de projet, s-mougondji@lesentier-asso.fr ou Liliane directrice adjointe, l-jacquet@lesentier-asso.fr par mail.



Actualité du SI-SIAO

Simplification de la procédure d'actualisation des demandes A PARTIR DU 3 JUIN 2019

Le SI-SIAO permet de définir une durée de validité des demandes transmises et inscrites sur liste d'attente. Ce délai débute à partir de la dernière mise à jour : le dernier enregistrement réalisé sur la demande.

Une fois la durée de validité atteinte, la demande revient au prescripteur au statut « à mettre à jour ». Les demandes concernées sont présentes dans une partie dédiée de l'écran d'accueil de chaque utilisateur.

Le prescripteur peut :

- Annuler la demande : la personne n'est plus en demande, cette personne est désormais hébergée ou relogée ou le contact a été perdu
- Actualiser les informations contenues dans la demande et la transmettre à nouveau au SIAO.

Une demande inactive pendant plus de 24 mois (demande pour laquelle aucun enregistrement n'a été réalisé) est supprimée, il s'agit d'une règle liée à la protection des données (CNIL). Les demandes au statut « présence » ne sont pas concernées par cette règle.

La durée de validité des demandes est de

4 MOIS



Cette nouvelle procédure permet l'**arrêt de l'envoi du mail normé d'actualisation** des demandes, sous sa forme actuelle. Il est toujours important d'actualiser la demande en liste d'attente dès que cela est nécessaire. Cette action proroge le délai de 4 mois.

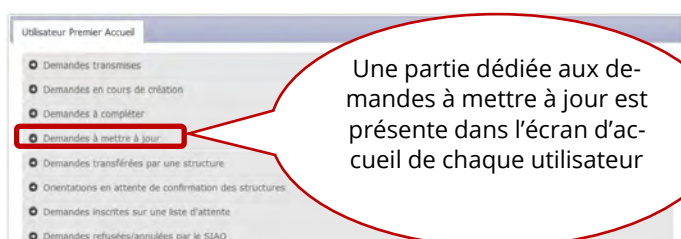
Le mail normé d'actualisation sera utilisé uniquement dans le cadre d'un changement de préconisation

Pour résumer :



S'il y a un changement de préconisation pour une demande « inscrite sur liste d'attente » ou « à mettre à jour » il faut envoyer un mail d'actualisation

En complément :



Il est possible de retrouver toutes les demandes à mettre à jour d'une structure SI-SIAO :

Dans la partie DEMANDE, sélectionner le statut « à mettre à jour ».

Cliquer sur Rechercher. Le SI-SIAO affiche les demandes concernées

PRÉCONISATIONS SI-SIAO : Les principaux types d'accueil

Pour qui : Isolés ou familles ayant besoin d'une solution d'hébergement stable pour résoudre leurs difficultés économiques, familiales, de santé ou d'insertion professionnelle. Dans l'incapacité d'accéder au logement. Il est nécessaire d'adhérer à l'accompagnement proposé.

Conditions d'accueil : Logements individuels ou en cohabitation au sein de structures collectives ou de logement diffus (appartement en ville).

Accompagnement social global.

Sur le SI-SIAO
Dispositif = Hébergement
Type de place = Place en Insertion

CHRS

Pour qui : Inconditionnalité de l'accueil. Isolés ou familles, à la rue ou mis à l'abri par la Plateforme 115 de Seine-et-Marne.

Condition d'accueil : Cohabitation en structures collectives ou en logement diffus (appartement en ville).

Accompagnement social global.

CHU

Sur le SI-SIAO
Dispositif = Hébergement
Type de place = Place en Urgence

Sur le SI-SIAO
Dispositif = Logement
Type d'établissement niveau 1
= Intermédiation locative
Type de place = Place de Logement

SOLIBAIL

Pour qui : Familles proches du logement, mises à l'abri à l'hôtel ou en structure d'hébergement, FVV avec un suivi spécialisé, signalements CCAPEX ou logements insalubres. Se référer au référentiel SOLIBAIL 2017.

Conditions d'accueil : Logement individuel de transition.

Accompagnement de type Vers et Dans le Logement (AVDL).

Pour qui : isolés ou ménages, autonomes, en situation régulière, avec un projet d'insertion professionnelle ou un emploi et les ressources doivent être supérieures au montant de la redevance.

Conditions d'accueil : Petits logements individuels ou en colocation meublés au sein d'une même résidence. Logement de transition dont les critères d'accès varient d'une structure à l'autre.

Accompagnement vers le logement

LOGEMENT
ACCOMPAGNÉ

Sur le SI-SIAO
Dispositif = Logement
Type d'établissement niveau 1
= Logement foyer
Type de place = Place de Logement

Synthèse de la préconisation

Écrire la préconisation souhaitée, la raison amenant ce choix, toutes spécificités utiles à l'orientation dans **la synthèse de la préconisation.**

L'agenda

Lundi 15 avril 2019 de 14h à 16h30
Formation SI-SIAO
à LA ROSE DES VENTS, Mareuil-les-Meaux

Vendredi 19 avril 2019 de 9h30 à 12h30
Commission de synthèse
à LA ROSE DES VENTS, Mareuil-les-Meaux

Vendredi 17 mai 2019 de 9h30 à 12h30
Commission de synthèse
à EMPREINTES, Bussy-Saint-Martin

Lundi 13 mai 2019 de 14h à 16h30
Formation SI-SIAO
à LA ROSE DES VENTS, Mareuil-les-Meaux

Lundi 17 juin 2019 de 14h à 16h30
Formation SI-SIAO
à LA ROSE DES VENTS, Mareuil-les-Meaux

Jeudi 20 juin 2019 de 9h30 à 12h30 :
Commission départementale
à LA ROSE DES VENTS, Mareuil-les-Meaux

Vendredi 21 juin 2019 de 9h30 à 12h30
Commission de synthèse
à RELAIS JEUNES 77, Moissy-Cramayel

Association EMPREINTES, 6 rue des Epinettes, BUSSY-SAINT-MARTIN
Association RELAIS JEUNES 77 au 81 rue de Grenade 77550 MOISSY-CRAMAYEL
Association LA ROSE DES VENTS, 400 Chemin de Crécy, MAREUIL-LES-MEAUX

Dernières minutes avant publication

Un nouveau poste au sein du SIAO77 « référente justice » dédiée aux personnes sortant détention

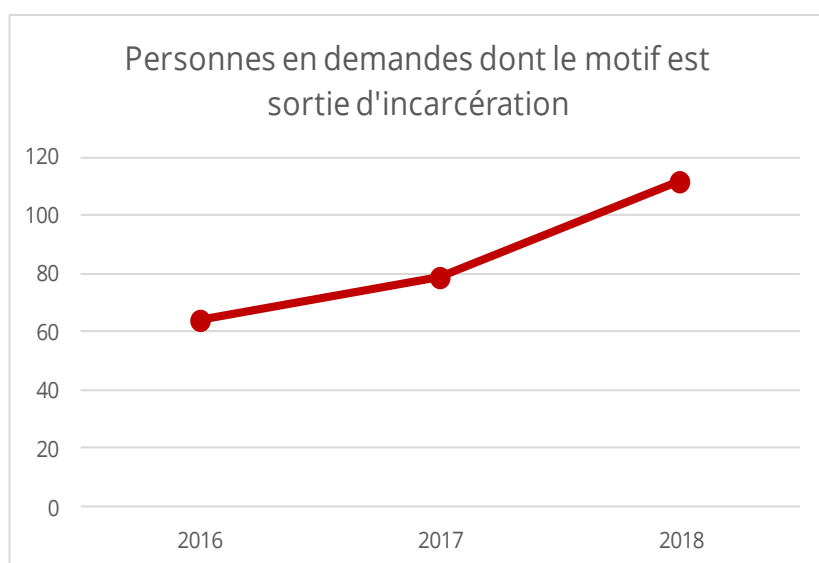
La loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) et notamment son article 30 prévoit que pour l'exercice de ses missions, le SIAO peut passer des conventions notamment avec les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (SPIP).

Cette convention SIAO77, Etat, SPIP, a été signée en 2017 pour notre département. Pour favoriser l'accès à l'hébergement et au logement des personnes sous main de justice et sortant de prison, l'équipe du SIAO77 est désormais renforcée par une travailleuse sociale en plus.

Ce travailleur social a pour mission d'accompagner la réalisation et l'orientation des demandes SI-SIAO des Conseillers Pénitentiaires, d'Insertion et de Probation notamment vers les places dédiées du périmètre du SIAO. Des permanences seront assurées dans les trois centres de détention.

Les demandes SI-SIAO sont un levier permettant d'éviter les situations de rue et le risque de récidive pour les personnes sortant d'incarcération et/ou disposant d'un suivi judiciaire en milieu ouvert.

44 Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation intervenant en milieu ouvert ou en milieu fermé, disposent d'un accès au SI-SIAO du SIAO77.



La notion de personnes placées sous main de justice

englobe toute personne majeure concernée par une mesure, par une peine de prison aménagée : placement sous surveillance électronique, placement à l'extérieur, semi-liberté, libération conditionnelle. La mesure post-sentencielle est mise en œuvre par le SPIP et elle s'exécute en milieu ouvert sous le contrôle du juge de l'application des peines (JAP).

L'Etablissement SIAO77 de LA ROSE DES VENTS Mareuil-lès-Meaux recrute :

Deux travailleurs Sociaux (H/F) en CDI Diplômés d'Etat ES, AS, CESF, ME pour

1 poste à l'Equipe Mobile d'Accompagnement Social et de Médiation et pour la plateforme 115 du SIAO77.

1 poste à l'entité Hébergement Logement du SIAO77

Merci d'envoyez votre candidature au secrétariat du Pôle :

sandrine.secretariat115@larosedesvents.org